



## Urgent svp taxe d'habitation

Par **gspeed007**, le **15/11/2011** à **21:20**

Bonjour,

Alors voila je suis un étudiant étrangers installé depuis septembre 2010 dans un petit studio 25m sans tv jusqu'à la fin du mois du juin. Aujourd'hui je reçois une lettre de taxe d'habitation d'un montant de 400€. J'ai failli mourir.

La question est un montant normal de plus que j'ai pas travaillé un jour depuis mon arrivée j'étais tout le temps en train de survivre, je bénéficie d'aucune aide, je suis pas boursier à part les apl durant la période de septembre à juin. Mon avis d'imposition est à 0.

Je me demande que je peux faire d'autant qu'il y a 123€ pour l'audio visuel alors que j'avais pas de tv.

Je suis dans l'incapacité de régler ce montant car je ne travaille pas et le dernier délai est le 15 décembre.

J'aimerais solliciter votre aide pour voir clair car je vois que du flou.

Merci

Par **mimi493**, le **16/11/2011** à **02:54**

Donc vous y étiez le 1er janvier 2011, vous devez la taxe d'habitation  
Avez-vous fait votre déclaration de revenus ?

Pour la taxe audiovisuelle, lisez bien, il y a une déclaration à faire comme quoi on n'a aucun poste de télévision.

Par **gspeed007**, le **16/11/2011** à **08:50**

Merci

Oui j'ai fait ma déclaration.